



Revalorisations Indemnitaires **PLF - 2023**

LETTRE OUVERTE :

Monsieur Laurent RIDEL

Directeur de l'Administration Pénitentiaire

Direction de l'Administration Pénitentiaire

Ministère de la justice

13 Place Vendôme

75042 PARIS Cedex 01

Objet : Revalorisations indemnitaires PLF 2023

Monsieur le Directeur de l'administration pénitentiaire,

Je tiens par la présente à attirer votre attention au sujet des revalorisations indemnitaires pour lesquelles des engagements ont été pris en faveur de plusieurs catégories de personnels.

Le 27 septembre 2022, Monsieur le Garde des Sceaux présentait le budget 2023 du ministère de la Justice, avec une augmentation de 8% de ce dernier. Le 3 octobre 2022, présentation nous était faite du programme 107, le budget propre à l'administration pénitentiaire, lequel augmentait de 7,5%.

Ces augmentations, salutaires, s'accompagnaient de plusieurs annonces en faveur de revalorisations statutaires, catégorielles et indemnitaires. Certaines de ces annonces restent aujourd'hui dans l'attente d'une mise en œuvre, laissant les personnels concernés dans l'expectative et l'incompréhension.

C'est notamment le cas de l'augmentation du complément forfaitaire versé aux moniteurs de sport, et de la création d'une prime à destination des formateurs, moniteurs et instructeurs pénitentiaires.

Ces filières souffrent d'un manque d'attractivité et de fidélisation avec des conséquences sur la gestion des personnes détenues pour l'une et sur la formation des personnels pour l'autre ; sujet d'autant plus prégnant avec le défi que devront relever ces personnels dans les mois à venir pour la mise en place de la réforme des personnels de surveillance.

Parallèlement à cela, vous n'êtes pas sans savoir que mon organisation milite depuis des années en faveur d'une meilleure attractivité de la réserve civile pénitentiaire, laquelle permet à la fois de bénéficier d'un renfort ponctuel de personnels aguerris dans leurs domaines de compétences respectifs et d'offrir à ces derniers l'opportunité de se mettre à disposition de l'administration qu'ils ont servie durant leur carrière, en bénéficiant d'un complément de revenu pour leur retraite.

Afin de favoriser les candidatures au sein de la réserve pénitentiaire, aujourd'hui insuffisantes pour couvrir l'intégralité des besoins, il a été procédé dans un premier temps à un assouplissement et un élargissement des modalités d'accès. Dans un second temps, des annonces avaient été faites pour relever le montant de l'indemnité de réserve qui leur est versée.

Pour l'ensemble de ces sujets, l'attente des personnels est à la fois forte et légitime. Aussi, nous vous sollicitons afin que ces mesures soient mises en œuvre dans les meilleurs délais, avec un effet rétroactif.

Dans l'attente d'un retour positif à notre demande, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur de l'Administration Pénitentiaire, à l'expression de mes salutations respectueuses.

Le Secrétaire Général



Emmanuel BAUDIN

